



Haras  
des Sylves

1099 Chemin de Vieux Pont à Beauvoir  
14140 Saint Pierre en Auge  
0623474236  
[contact@harasdesylves.fr](mailto:contact@harasdesylves.fr)

#### L'acheteur

Nom :  
Adresse :  
Tel :  
@ :

### Achète une saillie de l'étalon : **LEGEND OF GLAM DU VENCEDOR**

AES  
Né le 09/04/2021  
Glamourdale – Felicity des Blancs  
Sire : 60056218B  
N° UELN 528036202100125

Pour la jument  
Nom :  
Age :  
Race :  
Sire :  
UELN :  
Adresse :  
Téléphone :

Par le présent contrat, le propriétaire de la jument confirme au propriétaire de l'étalon qu'il accepte la réservation et l'achat de la saillie de l'étalon.

Les saillies 2024 se faisant uniquement sur réservation, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Le **Haras des Sylves** s'engage à prévenir dans les plus brefs délais le propriétaire de la jument l'acceptation ou le refus de la réservation.

#### Le tarif 2025

**700 € TTC (TVA 5,5%)**

- **A la réservation** 250€ TTC (TVA 5,5 %), encaissable à la réservation
- **Solde jument échographiée pleine**..... 450€ TTC (TVA 5,5%), encaissable avant départ jument échographiée pleine.

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat, accompagné d'espèce ou de virement de réservation sur le compte ci-dessous. AUCUNS CHEQUES NE SERA ACCEPTÉ !

IBAN FR76 1027 8021 3200 0203 8150 127 / BIC CMCIFRAA

Si la jument reste vide, avorte en cours de saison ou si le poulain n'est pas viable dans les 48h, le propriétaire de la jument se devra d'envoyer un certificat vétérinaire de vacuité ou de décès du poulain au propriétaire de l'étalon, dans le cas contraire, le poulain sera considéré comme né et vivant, et la saillie ne pourra être reconduite l'année suivante.

En cas de désistement du propriétaire de l'étalon ou en cas de décès de l'étalon avant la saillie 2024 les sommes seront remboursés.

Le livret de la jument devra obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations devront être à jour, la jument correctement vermifugée et déferrée au minimum des postérieurs.

Les dates d'arrivée de la jument sur l'élevage seront définies en concertation entre les deux parties, en fonction de la place disponible chez le propriétaire de l'étalon. Les juments non suivies devront avoir un certificat de métrite contagieuse négatif datant de moins de 2 mois et un test d'artérite négatif de moins d'1 mois

Les frais de pension et de suivi gynécologique sont à la charge de l'acheteur :

- Pension jument seule 7,58 € HT /jour 8 € TTC(TVA 5,5 %)
- Pension jument suivie 12,32 € HT / jour 13 € TTC (TVA 5,5 %)

Les juments et poulains recevront les soins les plus attentifs à l'occasion de leur séjour et des saillies, Néanmoins, le **Haras des Sylves** décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de maladie dont ils pourraient être victimes. De plus, le propriétaire de la jument reconnaît que la reproduction comporte certains risques et en assume pleinement les conséquences.

Garantie poulain vivant : en cas de non-gestation ou d'avortement, la réservation est reportée pour 2026. Seuls les frais annexes (pension, suivi gynécologique, frais divers) restent redevables.

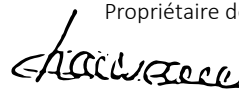
Dans tous les cas, la saillie n'est non remboursable (sauf si désistement de l'étaillonnier) et non reconductible sur une jument autre que celle décrite dans ledit contrat.

Le présent contrat est à établir en 2 exemplaires et à envoyer au Haras des Sylves accompagné du virement de réservation.

DATE :     /     / 20

Signature Acheteur Signature

Propriétaire de l'étalon

  
SCEA HARAS DES SYLVES  
1099 chemin de Vieux Pont  
à Beauvoir  
Vieux Pont en Auge  
14140 SAINT PIERRE EN AUGE  
RCS LISIEUX 910 339 183

SCEA au capital de 10.000 € inscrite au RCS de Lisieux  
Siret 91033918300014-Code NAF 0143Z  
N° TVA Intracom. FR 21910339183  
IBAN FR76 1027 8021 3200 0203 8150 127 / BIC CMCIFRAA